



**PRÉFET  
DE L'ALLIER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

Service : Environnement  
Bureau : Espaces naturels, forêt, chasse  
Affaire suivie par : Christine DODAT  
Tél : 04 70 48 77 55  
Courriel : christine.dodat@allier.gouv.fr

Yzeure, le 30 JUIN 2021

### **Participation du public - Motifs de la décision**

#### **Arrêté fixant la liste, les périodes et les modalités de destruction des animaux susceptibles d'occasionner des dégâts du groupe 3 pour la saison cynégétique 2021-2022 dans le département de l'Allier**

Aucune remarque n'ayant été formulée suite à la consultation du public, effectuée en application de l'article L 120-1 du code de l'environnement relatif à la mise en œuvre du principe de participation du public sur l'arrêté préfectoral fixant les périodes et les modalités de destruction des animaux susceptibles d'occasionner des dégâts du 3ème groupe, pour la saison cynégétique 2010-2022, dans le département de l'Allier, ce dernier peut être signé en l'état.

**Anne RIZAND**

Directrice Départementale  
des Territoires